

Lettres Latentes

Leur ouure y est itre Deniere
en le Monnoye de
Paris.

Du 2. avril 1393.

Charles par la grace de
Dieu Roy de France, auore
amir & seults le general
Mairtre de nos Monnoyes,
Salut et dilectiez Comme apres
Il soit grand necessite en
deffaus. Demenne Monnoye
Noire c'est auoir de petitre
Deniere cournoir tam vous

aumorne Comme' autrement et
Nous ayons entendu que les
Nobles Messieurs de Paris
n'ayent pas esté accoustumé faire
de ces petites tournoies faire
Commandement, nous vous
Mandons que le dit ouvrage
de petites tournoies, vous
faiés faire a vous en l'edit
Messieurs en telle, et semblable
ce qu'ils ont fait comme ceux
que l'on fait en nosse autres
Messieurs du Royaume
en donnez de l'hauc' Man
a l'age du Roy de l'edit de petites
tournoies Lyons sus ce qu'il donne,
et que l'on donne aus autres
Messieurs, Ce affaire est
a l'onneur de ces autres tournoies
vous lequel prix nous voulons
estre alloué et compté de celui
ou ceux a qui il appartient

que nous avons et de caules gens
 de More Comptes de Paris, non obstant
 ordonnances, Mandementz ou
 defenses de contraire, Donné
 a Paris le Second Jour du
 Mois d'Auil, l'andey quatre
 Milles trois cent quatre
 Vingt, et seize, et le quatorzieme
 de Notre Regne, ainsi signé
 par le Roy au Relatour du
 Conseil J. De lafonce. l.